



Mairie ARGOL

Maître d'Ouvrage

Mairie de ARGOL

Tél : 02.98.27.75.30

Fax : 02 76 34 17 59

Courriel : mairie@argol.fr

Règlement de consultation

Objet du marché

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Lot n° 1 : assainissement : mise en séparatif des réseaux

Lot n° 2 : requalification des espaces publics

Date limite de réception des offres

20 octobre 2017 à 12 heures

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Mairie d'Argol
Place des anciens combattants
29 560 ARGOL
Tél : 02 98 27 75 30
Courriel : mairie@argol.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2.1 - Objet du marché

La consultation porte sur un marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la requalification des espaces publics.

Il est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : mise en séparatif des réseaux d'assainissement
- Lot 2 : requalification des espaces publics

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de :

- Lot 1 : 655 000 euros HT
- Lot 2 : 434 700 euros HT (mission complète sur secteurs 1 à 3)
- Lot 2 : 140 000 euros HT (mission partielle de type AVP sur secteur supplémentaire 4 identifié)

2.2 - Procédure de passation

La consultation prend la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 3 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 30 jours après la notification du marché.

Article 4 - Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

Article 5 – Forme juridique des attributaires

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Article 6 – Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

Article 7 – Variantes et options

7.1 - Variantes

Les variantes techniques ne sont pas autorisées.

7.2 - Options

Il n'est pas prévu d'option.

Article 8 – Dossier de consultation

8.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation
- l'acte d'engagement – lot 1
- l'acte d'engagement – lot 2
- le cahier des clauses administratives particulières commun aux 2 lots
- le cahier des clauses techniques particulières – lot 1
- le cahier des clauses techniques particulières – lot 2
- le programme pour le lot 1,
- le programme pour le lot 2,
- le mémoire explicatif de l'étude préalable de programmation pour le lot 1,

8.2- Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : www.amf29.asso.fr et www.avispublicsdebretagne.com . Il est également disponible à la mairie d'Argol, aux horaires d'ouverture au public.

8.3 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 9 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Article 10 – Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

Article 11 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, par écrit et de préférence par courriel, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le 13 oct. 2017** et devront s'adresser à :

Mairie d'Argol
Place des anciens combattants
29560 ARGOL
Fax : 02 76 34 17 59 - Courriel : mairie@argol.fr

LOT 1 – MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX

D'ASSAINISSEMENT

Article 1 – Présentation des propositions

1.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

1.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

1.1.2 - Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement
- Une proposition méthodologique précisant :

1- La présentation de l'équipe

- moyens humains dédiés au projet prouvant la capacité humaine à gérer l'ensemble du projet dans le temps

Le candidat présentera ce sous critère sous la forme suivante :

- 1 page dédiée à l'organisation et la présentation générale de l'entreprise,
- 1 page présentant l'organigramme nominatif de l'équipe dédiée au projet ainsi que les différentes personnes qui interviennent.

- compétences des membres de l'équipe

Chaque membre de l'équipe présentera son parcours, son approche et ses compétences. L'équipe devra ainsi démontrer sa capacité à traiter des problématiques de même nature, en présentant son expérience dans ce domaine.

2- La méthodologie proposée

Une note méthodologique détaillée sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.

Cette note sera présentée dans un document de 20 feuilles recto/verso maximum (40 pages A4).

3- Le planning

Une proposition de planning sera proposée. La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (Imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

1.2 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettront leur offre, en 2 exemplaires : 1 exemplaire papier et 1 exemplaire dématérialisé (CD/DVD/clé USB) sous pli cacheté portant la mention suivante : " Marché de maîtrise d'œuvre – Lot 1 : mise en séparatif des réseaux d'assainissement - NE PAS OUVRIR ".

Les offres pourront être remises de deux manières :

- elles sont remises, contre un récépissé, à la mairie d'Argol (voir l'adresse ci-dessous) aux horaires d'ouverture au public :

- elles sont envoyées par la poste ; dans ce cas, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse ci-dessous :

Mairie d'Argol
Place des anciens combattants
29 560 ARGOL

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le **20/10/2017** 12h00 ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

1.3 - Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

Article 2 – Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	60%
- <i>présentation de l'équipe</i>	25%
<i>Moyens humains dédiés au projet</i>	15%
<i>Compétences des membres</i>	10%
- <i>qualité de la méthodologie</i>	25%
- <i>pertinence du planning</i>	10%
Prix des prestations	40%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.

LOT 2 – REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

Article 1 – Présentation des propositions

1.1 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

1.1.1 - Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

1.1.2 - Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement
- Une proposition méthodologique précisant :
 1. La composition de l'équipe affectée à la réalisation de la mission en précisant les compétences et les références de chacun. Les références des intervenants seront fournies sous forme d'une liste illustrée d'opérations comparables, présentées sur 3 feuilles A3 couleurs.
 2. Perception générale du site et méthodologie : une note méthodologique détaillée sera présentée de manière à ce que le maître d'ouvrage puisse évaluer la bonne compréhension du sujet et des enjeux par le candidat.
Cette note sera présentée dans un document de 20 feuilles recto/verso maximum (40 pages A4). Elle présentera la perception générale du site et des secteurs concernés et la méthodologie qui sera utilisée pour mener à bien cette étude. Elle précisera notamment l'organisation détaillée de l'équipe pour mener à bien l'opération en cohérence avec les objectifs fixés, tant pour les études que pour la phase chantier. La note méthodologique précisera aussi les étapes et les documents clés.
 3. Une proposition de planning sera proposée. La durée globale de l'étude sera présentée hors périodes de validation par le maître d'ouvrage. Il précisera l'estimatif du nombre d'heure prévu par encadrant, ingénieur, technicien, ... Les heures seront ventilées par phase : AVP, PRO, ACT, DET, VISA AOR ...

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (Imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.

1.2 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettront leur offre, en 2 exemplaires : 1 exemplaire papier et 1 exemplaire dématérialisé (CD/DVD/clé USB) sous pli cacheté portant la mention suivante : " Marché de maîtrise d'œuvre – Lot 2 – requalification des espaces publics - NE PAS OUVRIR ".

Les offres pourront être remises de deux manières :

- elles sont remises, contre un récépissé, à la mairie d'Argol (voir l'adresse ci-dessous) aux horaires d'ouverture au public :

- elles sont envoyées par la poste ; dans ce cas, elles devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse ci-dessous :

Mairie d'Argol
Place des anciens combattants
29560 ARGOL

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le **20/10/2017** 12h00 ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

1.3 - Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

Article 2 – Jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants :	60%
- <i>présentation de l'équipe</i>	25%
<i>Moyens humains dédiés au projet</i>	15%
<i>Compétences des membres</i>	10%
- <i>qualité de la méthodologie</i>	25%
- <i>pertinence du planning</i>	10%
Prix des prestations	40%

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

A l'issue de ce premier classement, si le maître d'ouvrage l'estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l'attributaire.

A cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l'offre et sur la note méthodologique.